



Société Fribourgeoise des Tireurs Sportifs Freiburgischer Sportschützenverband

Cottens, le 26 juillet 2021

Concours de sociétés carabine 50 mètres 2021

Selon le règlement 5.12.01 de la FST

Selon les dispositions d'exécution 5.12.03 de la FST

Selon le règlement pour le Concours de sociétés C50m – édition 2016 de la SFTS

- 1. Organisation:** Tireurs Sportifs de Cottens et Environs
Lieu: Stand de tir petit calibre de Cottens
(14 cibles électroniques Polytronic)
Dates:

Tir anticipé :	Vendredi, le	06 août 2021	de 16:00 à 19:00 h.
Tir principal :	Vendredi, le	20 août 2021	de 16:00 à 19:00 h.
	Samedi, le	21 août 2021	de 09:00 à 12:00 h. de 13:00 à 16:00 h.
	Dimanche, le	22 août 2021	de 09:00 à 12:00 h. (Remise des feuilles jusqu'à 11:00h)

- 2. Inscriptions:** Aucune inscription est nécessaire; la liste des tireurs licenciés fait foi. **Les nouveaux membres doivent être licenciés jusqu'au 4 août au plus tard. Les résultats des tireurs non annoncés à cette date ne seront pas pris en compte pour le calcul des moyennes des sociétés.**

- 3. Programme & Finances:**

Cible:	Cible à 10 pts
Exercices:	Nombre de coup illimité avant chaque passe
Passe société:	2 passes de 10 coups, coup par coup.
Coût:	M13, M15, M17, M21 : Fr. 17.- Autres: Fr. 19.- (y compris Fr. 2.-- pour contribution de sport et de formation)
Distinction:	Carte-couronne à Fr. 6.- et carte de tireur sportif Elite et Seniors: 180 points U21, U17 & Vétérans: 176 points U15, U13 & SV bras franc: 172 points
Classement:	Selon les points 5 du règlement 5.12.01
Prix:	Un prix sera attribué à la meilleure société de chaque catégorie de concours pour autant qu'elle participe avec un minimum de 80% de ses tireurs licenciés.

- 4. Restauration:** Petite restauration selon proposition de la société organisatrice

- 5. Proclamation des résultats:** Pas de proclamation de résultats; le palmarès sera publié sur le site www.sftsfssv.ch

- 6. Particularités:** Les prescriptions de sécurité doivent être respectées. Le fil de sécurité («Safety-Flag») doit être introduit dans tous les canons en dehors des positions de tir.

Les prescriptions et restrictions de l'OFS concernant le COVID-19 en vigueur doivent être respectées par tous les participants.

Le responsable du concours de sociétés:

Patrice Rossier